

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 41-322-1923 Permissions.

n° 41-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1923

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro

30 septembre 1923

### TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence est accordée aux gardes Aden, Samalar, 1er classe, trente jours avec demi-solde, Ali Mahamed. 2 classe, dix jours avec solde.